

## Motion Aide aux apprentis 2021

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Chères et Chers collègues,

L'intervention 1371 a soulevé quelques questionnements au sein du Groupe socialiste :

Premièrement, si des mesures extraordinaires ont effectivement été prises : prime à l'engagement pour les entreprises, possibilité de conclure un contrat de formation jusqu'à l'automne 2020, une année après, quel bilan en tire-t-on ? Il serait bon d'évaluer précisément les effets réels avant de reproduire ces mesures, voire de les pérenniser (surtout que l'on vient d'apprendre qu'un million de francs avait été investi au titre des primes à l'engagement).

Deuxièmement, pourquoi donc intervenir avec de nouvelles mesures exceptionnelles COVID-19 dans le domaine de l'apprentissage, alors que nous ne sommes pas dans une situation extraordinaire. Certes, on peut et on doit faire encore mieux en matière de contrats d'apprentissage, mais le Ministre l'a indiqué, il en va de l'année 2021 comme de 2020 ou 2019.

Troisièmement, de quoi doit-on se soucier le plus ? Du manque de places d'apprentissage ou plus globalement du nombre - important - de jeunes sans projet de formation ou qui n'ont pas été embauché malgré leurs nombreuses postulations ?

Enfin, et même si l'urgence a été acceptée, la quasi-totalité des entreprises formatrices ont entrepris des démarches et surtout, on fait leur choix de candidat-e. Dès lors, pourquoi octroyer MAINTENANT de l'argent aux entreprises qui ont engagées des apprentis ? Cela ne fera aucune différence pour les apprentis concernés, mais soutiendra des entreprises qui ont depuis longtemps fait le bon choix, celui de la formation et nous les remercions.

Vous l'aurez compris, le Groupe socialiste s'est beaucoup interrogé. Si l'intervention vise un but louable, à y regarder de plus près, le risque est grand qu'elle rate sa cible : les mesures engagées dans le contexte COVID-19, avec une mesure phare, celle de l'aide financière aux entreprises formatrices, ont été prise dans l'urgence, avec une vision à court terme. Or, le manque de places d'apprentissage à de multiples causes qui n'ont finalement que peu à voir avec la crise sanitaire et économique que nous vivons.

Par conséquent, pour aider les jeunes à trouver une place d'apprentissage, et plus largement, à se former, il n'existe en réalité pas une, mais des mesures qui touchent à des domaines très divers et qui doivent être prises dans la durée.

Chers collègues, permettez-moi de citer quelques propositions d'actions qui pourraient faire l'objet d'une réflexion dans le cadre d'un éventuel postulat, si l'auteur acceptait la transformation de sa motion :

1. Les entreprises, régulièrement interrogées sur les raisons pour lesquelles elles ne forment pas ou plus d'apprenti-e-s, invoquent la complexité croissante de la formation et parfois une inadéquation de la part de certains jeunes avec le monde du travail. La mise en place d'un soutien aux entreprises, sous forme de « coaches », constituerait une méthode efficace pour accroître le nombre d'entreprises formatrices.
2. Dégager des ressources supplémentaires afin de maintenir des conditions incitatives et favoriser l'engagement d'apprenti-e-s en assurant notamment la gratuité des cours interentreprises aux entreprises formatrices. Et là, vous en êtes conscient, cher collègue Parietti, un potentiel d'amélioration existe au niveau de la participation financière des entreprises au Fonds pour la formation professionnelle et de son utilisation ;
3. Favoriser réellement les entreprises formatrices dans les procédures de gré à gré et sur invitation réalisées par l'administration cantonale pour les acquisitions de fournitures, services et travaux ;
4. Augmenter encore le nombre de places d'apprentissage à l'Etat et dans les administrations communales ;
5. Analyser la situation de l'ensemble des institutions bénéficiaires d'aides financières et de subventions de la part de l'Etat afin de définir celles qui pourraient s'impliquer davantage dans la formation d'apprenti-e-s à court ou moyen terme ;
6. Alléger les charges administratives des entreprises (notamment par une aide au recrutement). Le ministre en a parlé, via par exemple l'organisation de speed-dating, soit de rencontres organisées entre entreprises et candidats.

7. Consolider les mesures de transition et d'insertion professionnelles des jeunes au sortir de la scolarité obligatoire, afin d'éviter certaines fois des transitions inutiles, onéreuses et parfois décourageantes.
8. Pour les jeunes, le choix d'une formation professionnelle en voie duale résulte d'un long processus de réflexion et d'orientation qui débute avec les parents, puis les enseignants et se termine très souvent au COSP (au centre d'orientation scolaire et professionnelle). Très concrètement, il s'agirait pour nous d'intégrer l'information et l'orientation scolaire et professionnelle de manière encore plus importante encore au niveau du secondaire I. L'information et l'orientation scolaire et professionnelle pourrait également être enseignée aux futur-e-s enseignant-e-s dans le cadre de leur formation de base à la HEP-BEJUNE par exemple.

Ce plan pour l'apprentissage ne devrait pas être l'apanage de l'Etat, mais conçu en collaboration étroite avec les associations professionnelles patronales et syndicales et avec un investissement également significatif des entreprises.

Fort de ces considérations et de ces propositions, le Groupe socialiste soutiendra l'intervention uniquement sous la forme du postulat, ce qui permettrait au Gouvernement d'engager une étude large et nécessaire sur des mesures favorisant dans la durée la formation professionnelle et cela, en impliquant l'ensemble des acteurs de l'économie aux côtés de l'Etat.